

CONSEIL MUNICIPAL Compte rendu succinct		
Affiché le 14 février 2022	Séance ordinaire du 7 février 2022	Visé par Le Maire, Arminda GUIBLAIN

PRÉSENCES

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 1^{er} février 2022 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Arminda GUIBLAIN, Maire.

Présents : 24
Absents : 3
Votants : 27

Étaient présents : Arminda GUIBLAIN, Daniel CRENÉ, Pascale SALIGOT, Christian MOREL, Amal TRIBAK, Jeannine GUILLEMOT, Jean DELAS, Christine FERNANDEZ, Annie POITOU, Laurent BONDOUX, Jean-François GALLIMARD, Céline DESBORDES, Julien MAGRET, Vanessa LOUIS, Emilie VEY, Aurélien ORGEL (arrivé à 20h27), Romain VIRTEL, Philippe GOMES, Patrick PICARD, François BAILLEUL, Aurélie JOANNIS, Julie IMBERT, Jenifer SADIN, Hakim MALKI

Étaient absentes et excusées : Jean-Michel IMBERT (donne pouvoir à Pascale SALIGOT), Loëtitia BUCHETON (donne pouvoir à Arminda GUIBLAIN), Annie PETIT (pouvoir à Jeannine GUILLEMOT)

Secrétaire de séance : Romain VIRTEL

2022_001 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021
Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- NOMME M. Romain VIRTEL comme secrétaire de séance
- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021

Voix POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTION : 6

2022_002 LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE – AUTRES ACTES REGLEMENTAIRES – Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD)
Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- AUTORISE Madame le maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;

- AUTORISE Madame le maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité.

Voix : POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ANNEXE N°1 : Convention de mission d'accompagnement pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

2022_003 FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – DOB – Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Rapporteur : Daniel CRENE

Conformément aux articles L. 2312-1 et L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à l'article 18 du Règlement intérieur, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

Monsieur l'adjoint aux finances donne lecture du débat d'orientation budgétaire, qui, à travers un constat de la situation économique actuelle internationale et nationale, développe la photographie économique de la commune, de ses projets à court terme, de sa situation fiscale et de son endettement.

Le Conseil Municipal, après débat, prend acte du document.

2022_004 FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de la commune de Monéteau

Rapporteur : Daniel CRENE

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre de la nomenclature M57, la Commune doit se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF).

Les mentions qui doivent figurer au RBF sont définies par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Décrire les procédures, les définir, les faire connaître avec exactitude et se donner l'objectif de les suivre le plus précisément possible,
- Créer un référentiel commun et une culture de gestion que les services de la collectivité se sont appropriés,
- Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes,
- Combler les éventuels « vides juridiques ».

Le projet de Règlement Budgétaire et Financier de la Commune est joint en annexe n°2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le Règlement Budgétaire et Financier qui sera annexé à la présente délibération ;
- DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour la bonne exécution des présentes

Voix : POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ANNEXE N°2 : Règlement Budgétaire et Financier de la Commune

2022_005 FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – Convention d'Objectifs et de Financement « Pilotage du projet de Territoire » avec la Caisse d'Allocations Familiales

Rapporteur : Christian MOREL

Il est exposé ce qui suit :

La Convention Territoriale Globale s'appuie sur différents axes de travail afin de définir les priorités d'actions et les moyens permettant d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles.

Afin de mettre en œuvre le projet de territoire, favoriser la coordination des différents acteurs et faire vivre le diagnostic de territoire, la commune de Monéteau dispose d'un coordonnateur, pilote du projet de territoire.

Dans ce contexte de partenariat entre la Caisse d'Allocation Familiales et la ville de Monéteau, pour l'application des dispositions de la Convention Territoriale Globale, la CAF peut subventionner une partie de la rémunération du poste de Pilote du projet de Territoire.

La convention d'objectifs et de financement, jointe à la présente délibération, définit les modalités de subvention par la CAF et les objectifs attendus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- AUTORISE madame le Maire à signer la Convention d'Objectifs et de Financement, jointe à la présente délibération,
- AUTORISE madame le Maire à signer tout acte à intervenir dans la mise en œuvre de cette convention et d'une manière générale, tout acte en lien avec la Convention Territoriale Globale 2021-2025.

Voix POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ANNEXE N°3 : Convention d'Objectifs et de Financement

2022_006 AFFAIRES SCOLAIRES - SUBVENTIONS – Ecoles de MONETEAU Jean Jacques Rousseau – Classe de neige 2021/2022

Rapporteur : Christian MOREL

La répartition des participations des familles se décompose donc de la façon suivante :

Quotient familial	Part familles selon quotient	Part forfaitaire familles	Participation de la famille	Part Commune
<i>Cas du 2eme enfant Q1</i>	70 €	120 €	190 €	410 €
Q1 : 0 à 8 319,99 €	120 €	120 €	240 €	360 €
Q2 : 8 320 € à 13 519,99 €	170 €	120 €	290 €	310 €
Q3 : 13 520 € à 15 599,99 €	250 €	120 €	370 €	230 €
Q4 : 15 600 € à 16639,99 €	320 €	120 €	440 €	160 €
Q5 : 16 640 € à 17 679,99 €	360 €	120 €	480 €	120 €
Q6 : à partir de 17 680 €	420 €	120 €	540 €	60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la participation de la commune suivant le mode de calcul ci-dessus présenté,
- ACCEPTE le principe de prise en compte du deuxième enfant selon la proposition ci-dessus

Voix : POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2022_007 DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS – Ajout de la Parcelle AV-150 à la vente à la SAS IMMALDI ET COMPAGNIE

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE l'ajout de la parcelle AV-150, d'une superficie de 16 m², à la vente à la SAS IMMALDI ET COMPAGNIE, en complément des parcelles AV-194 à AV-200, sans augmentation du prix de vente initialement conclu, compte tenu de la faible valeur vénale de cette parcelle.
- PRÉCISE que tous les frais inhérents à cette vente (géomètre, notaire, etc.) sont pris en charge par l'acquéreur.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document ou acte à intervenir.

Voix POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

Sera présenté en séance le dernier état du tableau de suivi des déclarations d'intention d'aliéner, mis à jour à la date du conseil municipal.

COMMISSIONS

Commission communication du 16 décembre 2021

Rapporteur :
Loëtitia BUCHETON

ANNEXE N°4 : compte rendu

INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

- Banque alimentaire – Remerciements pour le prêt des véhicules lors de la collecte nationale des 26 et 27 novembre 2021
- Famille TRUCHON – Remerciements suite au décès de M. Truchon
- M. et Mme TRIBAK – Remerciements pour le colis des aînés
- Mme SCHLECHAUF Paulette – Remerciements pour le colis des aînés
- Mme Odile GREGOIRE – Remerciements pour la pose de couronnes de Noël sur les portes du cimetière
- *Etat d'avancement des études sur les aménagements, rue de l'Ermitage avant réunion publique*
- *Présentation du projet photovoltaïque de Sommeville*